

**PROFILS DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**

Préambule

Les profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord précisent les aptitudes et les compétences recherchées chez les membres, afin qu'ils puissent exercer adéquatement leur mandat. Conformément à l'article 3.1 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), le gouvernement doit tenir compte de ces profils de compétence et d'expérience lors de la nomination des membres au conseil d'administration.

Ces profils sont composés d'un profil commun et d'un profil spécifique :

- 1) Le **profil commun** comprend des compétences et des expériences recherchées chez chaque membre du conseil d'administration individuellement;
- 2) Le **profil spécifique** contient des compétences recherchées dans la composition globale du conseil. Un membre doit en posséder minimalement trois, et une attention particulière doit être portée afin que l'ensemble de ces compétences spécifiques se retrouvent au sein du conseil.

Outre ces profils, conformément à la *Loi sur la Société du Plan Nord* (RLRQ, chapitre S-16.011) et à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration de la Société du Plan Nord doit être composé :

- en majorité de membres provenant du territoire nordique;
- en majorité de membres qui, de l'avis du gouvernement, sont indépendants;
- au moins à 40 % de femmes;
- d'au moins 1 membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination;
- d'au moins 1 membre qui, de l'avis du gouvernement, est représentatif de la diversité de la société québécoise;
- d'au moins 1 personne membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26)¹.

Portée

Les profils communs et spécifiques ci-dessous s'appliquent aux membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord autres que le ou la président(e) du conseil et le ou la président(e)-directeur(-trice) général(e).

1. L'article 23 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* stipule que le comité d'audit doit compter parmi ses membres au moins une personne membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (RLRQ, chapitre C-26).

Profil commun

Compétences préalables requises pour chaque membre du conseil d'administration

- Être reconnu dans son milieu pour son expertise, sa compétence et son intégrité;
- Avoir un intérêt pour le milieu nordique et ses enjeux, une connaissance de ceux-ci ainsi qu'un intérêt particulier pour les éléments de mission de la Société;
- De façon générale, ne pas être susceptible d'être en conflit d'intérêts réel ou perçu avec les activités de la Société;
- Offrir une disponibilité adéquate pour être en mesure de participer aux activités du conseil, soit environ une journée et demie par mois, incluant le temps consacré à la préparation des séances du conseil et, le cas échéant, de ses comités².

Profil spécifique

Compétences spécifiques recherchées chez les membres (3 minimum)

- Administration publique – Être familier avec le fonctionnement de l'État et les principes de gouvernance d'une société d'État;
- Économie – Posséder des connaissances et de l'expérience professionnelle dans l'un ou l'autre des domaines suivants : minier, forestier, énergie, infrastructure, tourisme, économie régionale;
- Environnement – Posséder des connaissances et de l'expérience professionnelle dans l'un ou l'autre des domaines suivants : conservation du territoire, adaptation aux changements climatiques, transition énergétique, biodiversité;
- Aspects sociaux – Posséder des connaissances et de l'expérience professionnelle dans l'un ou l'autre des domaines suivants : formation de la main-d'œuvre, santé publique, logement, action communautaire, culture;
- Gouvernance – Avoir de l'expérience en tant qu'administrateur de société, dirigeant d'entreprise, président ou membre de comité;
- Développement durable – Être familier avec les principes du développement durable et/ou avec les moyens utilisés pour tendre vers la durabilité, tels que les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), la responsabilité sociale et environnementale des organisations et l'acceptabilité sociale;
- Relations autochtones – Posséder une expertise des réalités et des enjeux liés aux nations autochtones présentes sur le territoire nordique³;

-
2. La disponibilité requise, en particulier celle des membres qui proviennent du territoire nordique, doit être ajustée pour tenir compte du temps de déplacement nécessaire afin d'assister aux séances qui se tiennent, de manière générale, à Québec.
 3. Il est souhaité qu'un poste au conseil d'administration soit destiné à chacune des quatre nations du territoire nordique (crie, innue, inuite et naskapie).

- Développement organisationnel – Avoir des compétences et de l'expérience en matière de gestion des ressources humaines, d'éthique et de déontologie ou de gestion du changement;
- Performance organisationnelle – Posséder des compétences en matière de gestion des risques, de planification stratégique, de transformation numérique, de systèmes de contrôle et de sécurité, d'audit, de conformité, d'optimisation des ressources ou d'évaluation de programme;
- Comptabilité et finance – Posséder des compétences en matière comptable et financière.